



SYNDICAT GENERAL

Des Travailleurs Portuaires

Du Port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Le havre, le 31 mars 2022

PREAVIS DE GREVE RECONDUCTIBLE A COMPTER DU 5 AVRIL 2022 SUPPRESSION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET DE L'ENSEMBLE DES DEROGATIONS

Suite au tract diffusé dernièrement concernant le manque de dimensionnement des effectifs dans l'ensemble des services associé aux nombreux manques de moyens matériels pour assurer correctement et en toute sécurité l'ensemble de nos missions, nous avons eu ce matin une rencontre avec la direction générale et la DRH pour qu'ils puissent nous apporter des réponses concrètes face à une liste revendicative très conséquente.

Une fois de plus, malgré un constat sans appel des besoins, la direction a seulement pris note de nos arguments et de nos différentes demandes sans nous apporter la moindre réponse concrète.

Par conséquent, nous avons déposé en séance un préavis de grève reconductible pour des actions pouvant aller d'une minute à vingt-quatre heures, à compter du mardi 5 avril 2022, ainsi que la suppression des heures supplémentaires et de l'ensemble des dérogations.

Entendre en préambule de cette réunion que le projet stratégique 2020-2025 cadre l'évolution de la masse salariale de maxi 2,5% par an pour l'ensemble de l'axe seine, et donc ne laisse aucune place aux créations de postes mais plutôt à la suppression de certains d'entre eux, méritait déjà une réaction forte de notre part. Les besoins sont connus et les explications qu'ils souhaitent entendre ne servent qu'à gagner du temps et ne sont que le reflet d'un profond mépris de nos professions et d'un manque de reconnaissance des efforts consentis par tous au regard des nombreuses heures supplémentaires et des dérogations aux organisations de travail effectués depuis trop longtemps déjà.

La lutte s'engage donc pour obtenir satisfaction sur nos revendications légitimes et il est important que chacun respecte strictement cet appel pour l'avenir de nos professions !

Nous vous tiendrons informé des modalités d'action à venir mais d'ores et déjà, puisqu'ils estiment qu'il n'y a pas besoins d'effectifs supplémentaires, montrons-leur dès le 5 avril, que sans heures supplémentaires ni dérogations, nos activités seront fortement impactées.

Unis, déterminés et fortement combattifs

Le secrétaire général

L. DELAPORTE

Pour info et affichage